

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

22^e séance plénièreJeudi 31 octobre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 9 et 14 de l'ordre du jour (suite)**Rapport du Conseil économique et social****Rapport du Conseil économique et social (A/74/3)****Note du Secrétaire général (A/74/241)****Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour, je rappelle que, en application de sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé, à sa 2^e séance plénière tenue le 20 septembre, d'examiner ce point intégralement en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs aux programmes devraient être traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée a pris note de la précision selon laquelle, dans le cadre de l'application de la résolution 58/316 tendant à ce que cette question soit examinée intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du chapitre I du rapport du Conseil économique et social (A/74/3) qui relèvent de points déjà renvoyés aux grandes commissions seront examinées par la Commission concernée pour que l'Assemblée générale puisse ensuite se prononcer.

En ce qui concerne le point 14 de l'ordre du jour, les membres se souviendront que, conformément à sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003, l'Assemblée a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation de la Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la Présidente du Conseil économique et social à la session de 2019, S. E. M^{me} Inga Rhonda King, qui va présenter le rapport du Conseil sur sa session de 2019.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), Présidente du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Conseil économique et social pour 2019 (A/74/3). Le rapport donne une vue d'ensemble des résultats obtenus par le Conseil à la session de 2019, lesquels ont concouru à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. J'espère que nous pourrons nous inspirer de ces travaux dans nos délibérations à l'Assemblée générale, alors que nous entamons la cinquième année de mise en œuvre du Programme 2030.

La vision et la détermination à agir qui étaient manifestes dans cette salle en septembre 2015 ne nous ont pas quittés. En transcendant les limites traditionnelles de la coopération internationale au service du développement, les objectifs de développement durable

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-34432(F)



Document adapté

Merci de recycler



sont une véritable source d'inspiration. Ils sont désormais inscrits à l'ordre du jour et dans les programmes d'action des dirigeants des pays, des villes et des communautés, de la communauté scientifique et du monde des affaires, des activités bancaires au commerce de détail, voire au-delà. La manière dont les États Membres se sont approprié le Programme 2030, comme en témoigne leur ample mobilisation durant l'intégralité du cycle du Conseil, est encourageante.

Faisant fond sur les quatre sessions et cycles précédents du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, les États Membres, lors du récent Sommet sur les objectifs de développement durable qui s'est tenu sous l'égide de l'Assemblée générale, ont lancé une décennie d'action visant à accélérer les progrès en la matière.

Le rapport dont est saisie l'Assemblée véhicule des messages sous-tendus par le thème adopté par le Conseil pour 2019, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Comme il transparaît tout au long du rapport, le cycle de 2019 a montré que si nous continuons sur cette voie, nous n'atteindrons pas les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Cela étant, le cycle a également mis en évidence qu'il était encore temps de corriger le cap. C'est une conclusion qui, depuis le Conseil et le forum politique de haut niveau de 2019, s'est répercutée jusqu'au Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre. Ainsi, nombre des 49 examens nationaux volontaires ont montré comment les gouvernements s'attachent à renforcer les capacités de leurs institutions afin d'optimiser les synergies requises par ce programme de transformation. Les examens nationaux volontaires ont établi que des institutions efficaces qui se fondent sur les principes du Programme 2030 constituent le socle de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Au forum politique de haut niveau, nous avons également entendu que nous ne comprenons pas totalement comment avancer vers certains des objectifs examinés, comme l'objectif 10, relatif aux inégalités. On nous a rappelé l'incidence de la croissance et de l'emploi sur tous les autres objectifs de développement durable. Nous avons discuté de différentes ripostes face à la menace que représentent pour notre existence même les changements climatiques, ainsi que de l'importance que revêtent l'éducation, les institutions et les sciences, les technologies et l'innovation pour cette transformation.

Nous avons développé les propositions du forum sur le suivi du financement du développement.

Le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil a fourni une orientation stratégique pour le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin que l'appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable soit suivi d'effet. Nous pouvons maintenant guider les réformes du système pour le développement durant leur phase finale. Les éléments essentiels de l'examen de la structure régionale de l'ONU et des bureaux multipays se précisent. La contribution du Conseil a été utile pour préparer le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, prévu en 2020.

Sur fond de niveaux records de déplacements forcés, de crises prolongées de plus en plus complexes et de catastrophes naturelles destructrices, et à l'approche du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949 et du Sommet Action Climat 2019, le débat consacré aux affaires humanitaires a mis en exergue l'importance de l'intervention humanitaire et a encouragé l'action visant à sauver des vies, secourir celles et ceux qui en ont besoin et réduire les risques, la vulnérabilité et les besoins humanitaires. La manifestation informelle réunissant les débats sur les activités opérationnelles et sur les affaires humanitaires, consacrée à la transition entre secours et développement, a fait le point sur les progrès récents, les obstacles et les meilleures pratiques en matière de collaboration entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix en Afrique.

En avril, le Conseil a convoqué une réunion spéciale pour mobiliser l'appui international après le passage du cyclone Idai au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe. Cela a permis de souligner l'importance de l'action humanitaire pour répondre aux besoins humanitaires immédiats, servir d'alerte rapide, lancer une intervention rapide et assurer le relèvement et la reconstruction à plus long terme. Lors de la réunion spéciale du Conseil tenue en novembre 2018 sur le thème « Les chemins menant à la résilience des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques : un programme de renforcement de la résilience orienté vers l'avenir : promesses, résultats et prochaines étapes », nous avons vu comment les changements climatiques peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour les petits États insulaires en développement, comme mon propre pays.

Une collaboration efficace a permis au Conseil de produire des résultats. Ainsi, la collaboration entre les présidences de l'Assemblée générale et du Conseil s'est développée. Je suis convaincue que cette collaboration continuera de s'intensifier. Au cours du dernier cycle du Conseil, la mise en œuvre de la résolution 72/305, sur le renforcement du Conseil économique et social, a contribué à l'efficacité du Conseil pour ce qui est de fournir une orientation stratégique et des directives au niveau mondial, afin de mieux répondre aux objectifs du Programme 2030 et d'améliorer l'efficacité des textes adoptés par le Conseil.

Avec son mandat redéfini, conformément à la résolution 72/305, le débat consacré à l'intégration a fait la synthèse des grandes idées des organes subsidiaires du Conseil et des entités des Nations Unies sur le thème examiné par le Conseil et le forum politique de haut niveau. Lors d'une réunion conjointe du Conseil et de la Deuxième Commission en octobre 2018, sur le thème « L'économie circulaire au service des objectifs de développement durable : de la théorie à la pratique », nous avons discuté comment le passage à une économie circulaire – dans laquelle les déchets ou la pollution n'existent pas, les produits et les matériaux continuent d'être utilisés et les systèmes naturels sont régénérés – est susceptible d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Le précédent Bureau du Conseil et moi-même avons déployé de nombreux efforts pour faire en sorte que le Conseil soit un organe ouvert et novateur. Tout au long du cycle de 2019, des jalons ont été plantés pour éclairer nos prochains examens du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable la soixante-quatorzième session. De mon point de vue, le Conseil et le forum politique de haut niveau sont les lieux privilégiés pour procéder à une analyse robuste et formuler des recommandations à l'appui d'une action accélérée en faveur des objectifs de développement durable. Ce sont des espaces ouverts et partagés où les décideurs et les parties prenantes de tous les secteurs se réunissent pour aborder ce programme intégré, en particulier la manière d'accélérer sa mise en œuvre et

d'identifier des orientations porteuses de transformation afin de répondre à nos difficultés communes en matière de développement mondial.

Durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, nous avons entendu que le monde avait besoin que l'ONU promeuve avec davantage de force le développement durable et une mondialisation équitable. Pour ce faire, l'ONU a besoin d'un Conseil économique et social et d'un forum politique de haut niveau plus robustes, suivant une démarche stratégique et tournée vers l'avenir, et produisant des résultats efficaces.

Dans les prochains mois, l'Assemblée examinera de nouveau le fonctionnement du Conseil économique et social, ainsi que du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil. Nous disposons d'une vaste expérience sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Je suis convaincue que l'Assemblée partagera notre optimisme dans le cadre de notre réflexion sur les moyens de renforcer encore le Conseil et le forum politique de haut niveau.

L'écosystème du Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau organisé sous ses auspices sont promis à un brillant avenir. J'attends avec intérêt les réflexions collectives et la collaboration de l'Assemblée tandis que nous identifierons les transformations spécifiques susceptibles d'optimiser leur potentiel, dans l'intérêt des personnes et de la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai été informé que l'orateur inscrit pour le débat conjoint n'est pas dans la salle. Nous en avons ainsi terminé avec le débat sur les points 9 et 14 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil économique et social, publié sous la cote A/73/3?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 9 et 14 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.